



## AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187, avenue Hassan II – Casablanca, en Assemblée Générale Ordinaire :

### Le Mercredi 02 Avril 2014, à 10 Heures

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
2. Lecture et examen du rapport des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
3. Lecture et examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
4. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2013 ;
5. Affectation du résultat ;
6. Jetons de présence ;
7. Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes ;
8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.

### Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, le **Mercredi 02 Avril, à partir de 09H30 minutes**.

Il est à rappeler, à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2013 ont été publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales :

- L'économiste du 28/02/2014
- Finances News du 28/02/2014

#### Données de contact :

- Mlle Amal MOUHOUB
- Tél : 05 22 47 94 24
- Adresse : Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187 Avenue Hassan II.

### Projets de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

**Date : Mercredi 02 Avril 2014 à 10 Heures.**

### A TITRE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos

le 31 Décembre 2013, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2013, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire de **458.789.081,27** dirhams pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2013.

#### DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- I. Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de 283.308.586,30 dirhams, est de **719 158 213,51** dirhams.
- II. Décide de fixer le montant du dividende à 15 dirhams l'action.
- III. Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes pour l'exercice 2013 s'élève à **399 121 275,00** dirhams.
- IV. Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de **320 036 938,51** dirhams.

#### Récapitulatif de l'affectation des résultats : Montants en dirhams.

	2013
Bénéfice de l'exercice	458 789 081,27
Déduction des pertes antérieures	0,00
Solde s'élevant à	458 789 081,27
Réserve légale (-)	22 939 454,06
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	283 308 586,30
Nouveau solde formant un bénéfice distribuable de l'exercice	719 158 213,51
Dividende par action	15
Nombre d'actions	26 608 085
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	399 121 275,00
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	320 036 938,51

Le dividende à distribuer de 15 Dirhams, sera mis en paiement à partir du 01 Juillet 2014, en numéraire.

#### TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2013.

#### QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonyme, approuve les conclusions dudit rapport.

#### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.